



Webinaire - COVID-19

Mise à jour de la situation en Wallonie

12.08.2020

AGENDA

- Mise à jour de la situation d'un point de vue fédéral
- Mise à jour de la situation d'un point de vue régional
- microStart : Sur quel soutien pouvez-vous compter ?



Mise à jour de la situation - Fédéral

Situation et impact sur les entreprises

Mise à jour Covid-19

A partir du 29.07.2020



Tous les commerces sont ouverts (achats seul.e et pendant un maximum de 30 minutes),
Les night shops sont ouverts jusqu'à 22h,
Le marché hebdomadaire de votre ville peut avoir lieu,
Le port du masque buccal est obligatoire dans les magasins et au marché (à partir de 12 ans),

!! Prendre les mesures nécessaires pour garantir une distance sociale de 1,5 mètre !!

Eviter les déplacements non-essentiels

Masques obligatoires dans les transports en commun

Visite familiale autorisée mais limitée (un ménage / max 5 personnes)

Informations officielles et mises à jour: <https://www.info-coronavirus.be/fr/>

La situation et l'impact pour les entreprises

Les mesures de sécurité dans les commerces



Respect d'une distance de sécurité 1,5m entre chaque client

1 client par 10 mètres carrés pendant une période de maximum 30 minutes

Favoriser les paiements par carte

Port du masque obligatoire (sauf dans les établissements HoReCa quand on est assis à sa table)

Pour l'HoReCa, il existe un guide pratique de la vie au travail en période de crise. Vous le trouverez [ICI](#).

D'autres informations sont disponibles (formulaires d'enregistrement, informations à destination de la clientèle,...), sur **la plateforme [Emploi Belgique](#)**.

Les informations générales se retrouvent [ICI](#).

Mise à jour de la situation – Régional

Paiements différés ? Programmez-les à nouveau !

Reports possibles (à voir au cas par cas)

- Cotisations sociales (report 1 an - 1er+2ème trimestres OU diminution OU exonération) → Caisses d'assurances sociales
- Impôts et taxes (report de 2 mois OU réduction OU plan de paiement) → SPF Finance
- Contributions ONSS (report au 15 décembre 2020 ou plan d'apurement) → ONSS
- Prêts bancaires (report de mensualité jusqu'à 6 mois) → **Banques**

Egalement des reports au niveau régional ou communal

- Taxe de circulation, taxe taxi, précompte immobilier, etc.

Quelle aide pouvez-vous demander et quand ?

Pour votre activité

- Impôts et taxes → demande sur réception d'un avis de cotisation ou de paiement - via le [SPF Finance](#)
- Prêts bancaires → dès aujourd'hui - via **votre banque**

Pour vous

- La mesure temporaire de crise de droit passerelle pour les indépendants dont l'activité indépendante est interrompue ou limitée en raison des mesures prises par le Conseil national de Sécurité (**interruption obligatoire**) **est prolongée jusqu'au 31/12/2020** inclus - via votre [caisse d'assurances sociales](#)
- [La mesure temporaire de droit passerelle de soutien à la reprise](#) est **prolongée jusqu'au 31/10/2020** inclus. Le conseil des ministres laisse la possibilité de prolonger éventuellement la mesure jusqu'au 31/12/2020 en fonction de l'évaluation.
- Vous êtes malade → Dès que vous êtes malade et avez un certificat - via **votre mutuelle**

Pour vos employé.e.s

- Chômage force majeur → via [ONEM](#)
- Cotisations patronales de sécurité sociale (report ou plan de remboursement) → [ONSS](#)

Où pouvez-vous demander un financement ?



- **Prêt bancaire** : vous pouvez faire appel à la **garantie de l'État** ou aux **fonds régionaux** de garantie via [PMVz](#), [Finance Brussels](#) ou la [SOCAMUT](#)
- **Prêts** également disponibles via ces 3 institutions
- Plateformes de financement alternatif
- **Microcrédit** [microStart](#) combiné à un prêt d'honneur (0% d'intérêt, pas de garantie)
Plus d'informations dans la présentation

Solutions en cas de problèmes de paiement



- Avez-vous fait toutes **les demandes d'aides possibles** ?
- Pouvez-vous demander le **report ou la réduction de** certains paiements ? Attention : le report n'est pas une dérogation !
Ex. Demandez un report ou une réduction du loyer
- Pouvez-vous faire des **économies** sur certains coûts ?
Ex. Economisez sur vos factures d'énergie en changeant de fournisseur
- **Contactez** vos (futurs) **créanciers**. Convenez d'un calendrier de paiement réaliste.
Ex. Demandez à vos fournisseurs des délais de paiement plus longs pour les commandes futures.
- Demandez un **crédit**. Attention : vérifiez si votre activité permet de payer les mensualités.
- Soyez créatifs et adaptez-vous !
Repensez votre **modèle d'entreprise**. Pouvez-vous générer de nouveaux revenus différemment ?
Travaillez sur votre **stratégie marketing et commerciale!**

microStart peut vous aider! Demandez l'aide d'un conseiller ou d'un coach.

Ne négligez pas l'organisation administrative!



- **Restez en contact avec vos créances/clients et demandez des accords écrits**
- **Triez vos documents (papier ou en ligne)! Rassemblez les documents liés à un même paiement**
 - A PAYER
 - Factures reçues non-payées (*papier: indiquez le délai de paiement négocié*)
 - Factures reçues payées (*papier: notez la mention payée et la date sur le document*)
 - Lettre ou email de rappel de paiement/demande de plan de paiement
 - A RECEVOIR
 - Factures envoyées non-payées (*papier: surligner la date de paiement attendue*)
 - Factures envoyées payées (*papier: indiquez la mention payée et la date sur le document*)
 - Lettre ou email de rappel de paiement/demande de plan de paiement
- **Gardez disponibles l'ensemble de vos déclarations (impôts, TVA, cotisations, etc.)**

Elles sont souvent demandées pour bénéficier des aides
- **Au-delà du plan de trésorerie à court terme, mettez à jour votre plan financier**

Ils vous sera demandé pour bénéficier d'un crédit
- **Assurez-vous que votre comptable à toutes les informations nécessaires**

Pour les déclarations à venir (évitez les amendes!)

Pour faire un éventuel plan financier

Un point sur les mesures régionales



Les autorités locales (bourgmestres) disposent d'une marge de manœuvre élargie pour agir en cas de rebond de l'épidémie sur le territoire de leur commune,

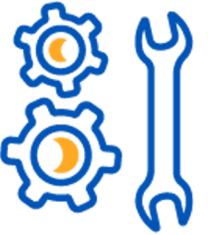
Les établissements Horeca doivent tenir un listing avec les adresses mail et numéros de téléphone de leurs client.e.s (cette liste sera détruite après 15 jours),

Le télétravail est à nouveau fortement recommandé,

Les événements privés sont limités à 10 personnes,

Les événements organisés sont limités à 100 personnes à l'intérieur et 200 personnes à l'extérieur.

Un point sur les mesures régionales

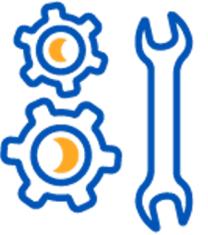


Depuis le 09.07, une nouvelle indemnité de 3 500 € a été décidée afin de soutenir les entreprises (micro-entreprise ou petite entreprise) encore fermées, à l'arrêt ou dont l'activité est très limitée, dans les secteurs suivants :

- Discothèques, dancing et similaires,
- Projection de films cinématographiques,
- Organisation de salons professionnels et de congrès,
- Gestion de salles de théâtre, de concerts et similaires,
- Activités foraines,
- Entretien corporel,
- Transports urbains et suburbains de voyageurs,
- Autres transports terrestres de voyageurs,
- Gîtes de vacances, appartements et meublés de vacances,
- Chambres d'hôtes,
- Hébergements et autre de courte durée,
- Services de traiteurs,
- Activités photographiques,
- Conceptions de stands d'exposition,
- Location de vaisselle, couverts, verrerie, articles pour la cuisine, appareils électriques et électroménagers,
- Locations de tentes,
- Agences de voyages, voyagistes, services de réservation,
- Activités créatives, artistiques et de spectacle.

Les modalités d'octroi sont toujours en cours de validation!

Un point sur les mesures régionales



Le prêt Ricochet

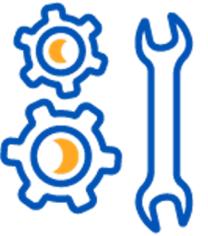
- pour renforcer la trésorerie des petites entreprises et indépendants,
- 45.000 € maximum à un taux très favorable destiné aux petites entreprises et indépendants qui ont besoin de trésorerie pour franchir ce cap.
- ce prêt bénéficie d'une franchise en capital de 6 mois maximum.
- vous pouvez l'obtenir en contactant votre banque.

Entreprises culturelles

- fonds de soutien, maintien des subventions et prêt de trésorerie d'urgence via le fonds d'investissement St'art,
- fonds d'urgence pour la culture : Guichet culture: [02/413.31.28](tel:024133128) ou culture.info@cfwb.be.
- disponible durant une période de 6 mois (éventuellement renouvelable 6 mois) pour un montant de 20.000 à 100.000 € avec un taux d'intérêt fixe de 2%.

Une analyse sera réalisée par l'équipe de St'art afin de vérifier la capacité de remboursement et que les autres mesures de soutien (fédérales, régionales, communautaires) ont été activées. [Plus d'infos ici](#).

Un point sur les mesures régionales



Factures d'eau et d'électricité

Pour les entreprises wallonnes qui rencontreraient des problèmes pour honorer leurs factures d'eau dans les délais, le paiement pourra être étalé sur simple demande auprès de la [Société Wallonne des eaux \(SWDE\)](#).

Pour épauler les entreprises en difficulté

Le service Ré-Action ,

Sa vocation est d'apporter une aide d'urgence, et gratuite, aux entrepreneur.e.s dans une situation difficile.

Prenez contact avec la Chambre de commerce de votre région par [ici](#).

Récapitulatif des mesures d'aides

Pour aller plus loin



Mesures spécifiques à [Namur](#),

Mesures spécifiques à [Libramont](#),

Mesures spécifiques à [Liège](#),

Mesures spécifiques à [Verviers](#).

Mesures spécifiques à [Mons](#),

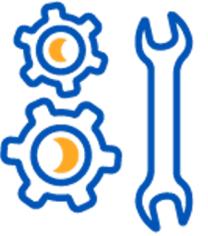
Mesures spécifiques à [Charleroi](#),

Mesures spécifiques à [Tournai](#),

Mesures spécifiques à [Binche](#),

Mesures spécifiques à [Ath](#).

Pour aller plus loin



Retrouvez toutes les mesures régionales [ici](#).

Les mesures décidées par le gouvernement wallon [ici](#).

la Fédération Wallonie-Bruxelles met à disposition un numéro vert pour tout renseignement en rapport avec les subsides covid-19: [0800/20.000](tel:080020000) (8h-18h) ou info@cfwb.be (lundi-vendredi 8h-18h).



**Obtenez le soutien
de microStart !**

Objectifs du plan de relance



**SOUTENIR LES
MICRO-ENTREPRENEURS
ET LEUR PERMETTRE DE
TRAVERSER LA CRISE ET DE
PRÉPARER LA RELANCE DE
LEUR ACTIVITÉ**



**RENDRE AUTOMATIQUE
L'ACCÈS À UN PRÊT
D'HONNEUR
EN COMPLÉMENT D'UN
MICROCRÉDIT POUR
L'ENSEMBLE DE NOS
CLIENTS (NOUVEAUX OU EN
RENOUVELLEMENT) POUR
SOUTENIR LEURS BESOINS
DE TRÉSORERIE**



**ADAPTER ET RENFORCER
NOTRE OFFRE DE COACHING
ET DE FORMATION
POUR RÉPONDRE AUX
BESOINS DES
ENTREPRENEURS PENDANT
LA PHASE DE CONFINEMENT,
LA PHASE DE
DÉCONFINEMENT, ET LA
PHASE DE RELANCE**

Formation et coaching en ligne



Cours de groupes annulés

Remplacés par des formations en ligne gratuites.

Inscriptions [ICI](#) pour Charleroi

Inscriptions [ICI](#) pour Liège.



**WEBINAIRES
Nouveaux thèmes à venir**

E-learning gratuit pour faire votre business plan: [ICI](#)

Télécharger le plan de trésorerie: [ICI](#)



Coaching à distance

- Discutez de votre projet avec un coach et obtenez de l'aide pour établir votre plan d'affaires et financier ou revoir votre stratégie commerciale
- Informations et conseils généraux, aide pour l'obtention des primes

Services financiers – covid19

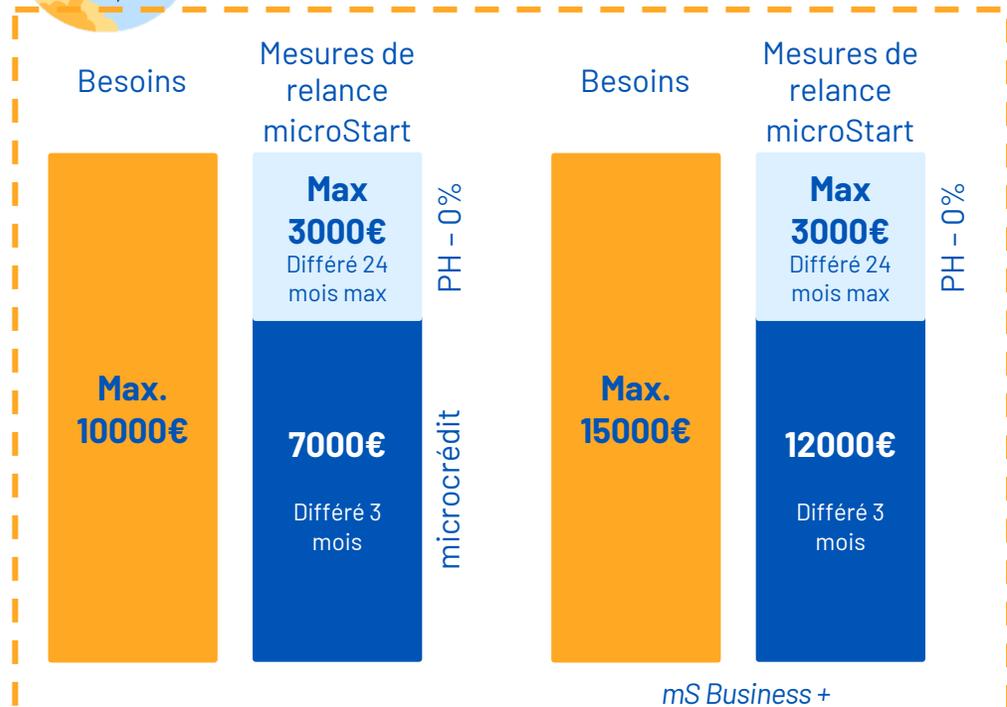
UN PRÊT D'HONNEUR A 0% ET SANS GARANTIE - AUTOMATIQUEMENT ASSOCIE A CHAQUE MICROCREDIT

Evolution des montants à chaque phase



PHASE RELANCE

1er juin - 30 septembre.



mS Business +

Objet : Trésorerie, investissements, stock, etc.

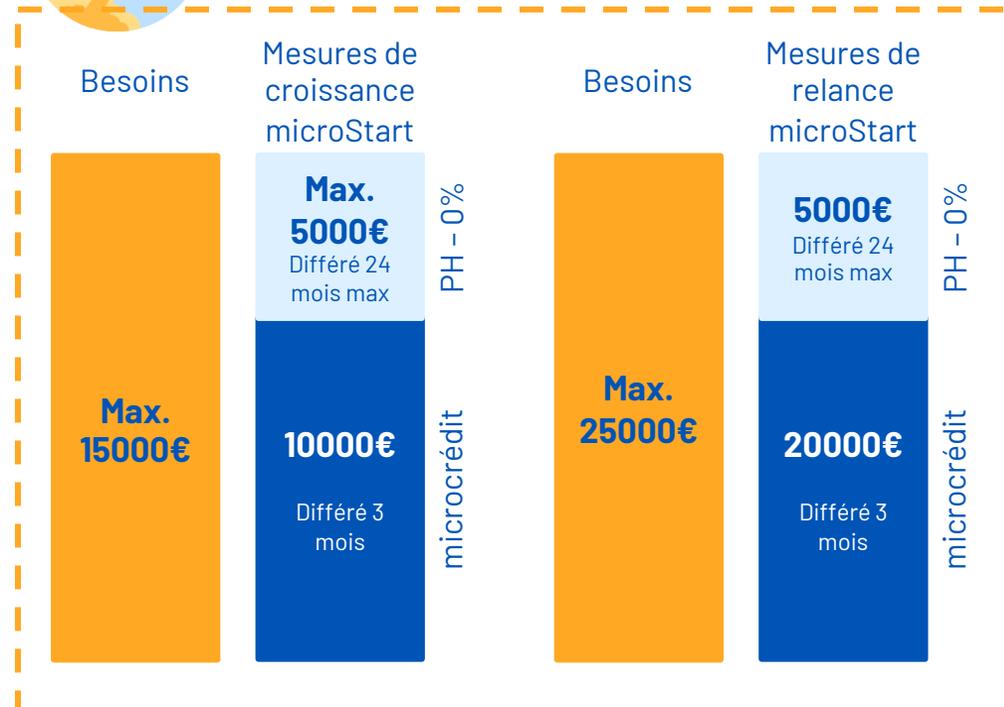
PH = 1/3 du financement et max. 3000€

Dans la limite des fonds disponibles et sous condition d'éligibilité, analyse du dossier et de la situation client



PHASE CROISSANCE

1er octobre - 1er juin 2021



Objet : Trésorerie, investissements, stock, etc.
mS Scale up (clients actifs ou activité + 12 mois)

PH = 1/3 du financement et max. 5000€

Dans la limite des fonds disponibles et sous condition d'éligibilité, analyse du dossier et de la situation client

Pour les client.e.s actifs / actives



Nous avons décidé de **suspendre temporairement le prélèvement des frais de retard** (clause contractuelle) qui s'applique en cas de rejet de votre domiciliation.

Néanmoins, à partir de janvier 2021, ces frais de retard seront à nouveau rétablis .

N'oubliez donc pas d'alimenter suffisamment votre compte dès que la date de prélèvement approche afin de voir des frais supplémentaires.

Contact



Nouveau client

FR : 02 486 63 41

NL: 02 896 54 21

Déjà client ?

Contactez votre
conseiller.e

welcome@microstart.be - www.microstart.be

Ouverture des agences

Sur rvd, avec masques. Heures d'ouverture : 9h-17h



Bruxelles :

Lundi,
Mardi,
Mercredi,
Jeudi et
Vendredi

Anvers :

Actuellement
fermée

Gand :

Lundi,
Mardi,
Mercredi,
Jeudi et
Vendredi

Liège :

Lundi, Mardi,
Mercredi,
Jeudi et
Vendredi

Charleroi :

Lundi, Mardi,
Mercredi,
Jeudi et
Vendredi



Grâce à :



Avec le soutien de :



Ce financement bénéficie du soutien de l'Union européenne au titre de l'instrument de garantie institué par le règlement (UE) n°1296/2013 du Parlement européen et du Conseil établissant un programme de l'Union européenne pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI)